



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3366

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE pour le projet Pôle européen pour la sécurité globale (PESG)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3366**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE pour le projet Pôle européen pour la sécurité globale (PESG)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'association PEGASE, créée en 2006, a pour objet de favoriser la création de valeur et développer l'emploi sur le territoire du pôle SAFE et de son réseau. Le pôle SAFE est le premier pôle européen dédié au domaine de la sécurité globale et aux services liés, appuyé sur des filières aéronautiques et spatiales fortes intégrant l'ensemble de l'offre de valeur. Dans ce cadre, l'association PEGASE porte le pôle de compétitivité SAFE cluster. Cette association porte également d'autres dispositifs tels que le plan industriel dirigeables, le Booster Space4Earth, l'accélérateur PEGASE croissance et une pépinière d'entreprises. L'association compte environ 450 membres.

En 2018, soutenue par la Métropole de Lyon dans le cadre de la délibération du Conseil n° 2017-2264 du 6 novembre 2017, l'association FITS a mené une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un "Campus européen de la sécurité intérieure". Le concept a été revu et élargi, l'opportunité a été validée et la première étude financière prévoit un budget d'investissement de 33 000 000 €. Le projet s'appelle dorénavant : PESG.

L'association PEGASE, forte de ses compétences et expérience dans le domaine de la sécurité, propose de mettre en œuvre le projet PESG. L'objectif du projet est de créer une "Plateforme nationale à vocation européenne dédiée à la sécurité globale" dont le cœur serait à Lyon. Sa vocation sera de développer les coopérations et les collaborations entre l'ensemble des acteurs de la filière sécurité : services de sécurité publique, services de sécurité privée, organismes académiques et de recherches, entreprises de technologies, consommateurs de solutions de sécurité. Quatre leviers sont identifiés : la formation, la recherche, le développement industriel et la dynamique événementielle et d'animation.

**II - Objectifs**

Le soutien à la filière sécurité, et plus particulièrement pour ce projet, vise, notamment, à :

- ancrer durablement Lyon sur la carte des territoires reconnus sur la scène internationale dans le domaine de la sécurité,
- contribuer au développement d'une filière ayant un poids économique important sur le territoire et se démarquant à l'export. Sur la Métropole, le secteur de la sécurité représente plus de 26 300 emplois,
- développer des technologies au service de la confiance et de la sécurité et soutenir leur diffusion dans l'ensemble des activités économiques : santé, énergie, transports, etc.,
- capitaliser sur les compétences académiques d'excellence présentes sur le territoire et les mettre au service du tissu économique local, national et européen.

### III - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions d'avril 2019 à mars 2020, lié à la mise en œuvre du projet PESG, prévoit :

- d'organiser le projet par la mise en place de sa gouvernance (comités stratégiques et techniques),
- d'organiser, lancer et faire vivre les différents groupes de travail techniques, scientifiques et pédagogiques,
- de faire l'ingénierie du projet dans sa globalité et en mobilisant les parties prenantes à savoir petites et moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, organismes de recherche,
- de concevoir, développer et réaliser les premières formations permettant l'échange de connaissances et de savoir-faire entre les différents partenaires du projet. Une ambition de 3 formations de 2 à 3 jours est prévue pour cette 1<sup>ère</sup> année. Il sera recherché, dans les activités de formation mises en place, de soutenir les montées en compétences associées aux évolutions des métiers et de favoriser notamment la transition numérique des entreprises, et l'utilisation des nouvelles technologies liées aux services de sécurité et aux nouveaux modèles de service,
- de valoriser et faire connaître le projet, par la réalisation d'une marque, charte graphique, logo, de supports de communication identifiables et portant les valeurs et l'ambition du projet,
- de réaliser des événements permettant de valoriser le projet, de diffuser l'information, de fédérer, mettre en réseau et faciliter la collaboration entre les parties prenantes, d'animer l'écosystème, de construire ses différentes activités. Une ambition de 3 événements, dont une réunion de lancement et 2 événements thématiques, est prévue pour la 1<sup>ère</sup> année,
- d'identifier des guichets de financements publics, français et européens, et de déposer une ou plusieurs demandes de financement pour abonder le budget du projet et accélérer sa croissance,
- de mobiliser les entreprises privées pour soutenir financièrement le projet, participer à son lancement et son développement,
- de favoriser et permettre le développement d'innovations dans les services de sécurité, telles que les nouveaux modèles de services et nouveaux modèles économiques permis par les nouvelles technologies numériques. Ces actions d'animation pourront comprendre des groupes de travail techniques et business, des activités de veille, de soutien de projets d'innovation.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du projet PESG par l'association PEGASE pour l'année 2019-2020, d'un montant de 260 240 € est présenté ci-dessous :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	20 000	participation privée, dont :	75 740
services extérieurs, dont locaux	12 300	<i>adhésions</i>	38 000
autres services extérieurs, dont communication et événementiel	43 700	<i>participation événement-sponsoring</i>	19 740
charges de personnel	129 740	<i>vente de formations</i>	18 000
		subventions, dont :	130 000
		<i>subvention Métropole de Lyon</i>	130 000
contributions volontaires en nature (mise à disposition de personnel)	54 500	contributions volontaires en nature (mise à disposition de personnel)	54 500
<b>Total</b>	<b>260 240</b>	<b>Total</b>	<b>260 240</b>

Compte tenu des enjeux liés à la thématique sécurité et de la possibilité de prendre un leadership en France voire en Europe, il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au profit de l'association PEGASE pour la mise en œuvre du projet PESG.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté n° SA40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014, tel que modifié par le Règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017, et, plus précisément, sur sa partie 5.2.3 relative aux aides en faveur des pôles d'innovation.

L'aide versée à l'association PEGASE revêt le caractère d'une aide économique dont l'attribution est subordonnée au respect des règles de compétence issues du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dès lors, s'agissant d'une aide économique relevant de l'article L 1511-2 du CGCT ayant pour objet "la création ou l'extension d'activités économiques", l'intervention de la Métropole pour l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association PEGASE dans le cadre du soutien au projet PESG est soumise à conventionnement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au profit de l'association PEGASE pour le projet PESG,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'association PEGASE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 130 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4898.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**